

Compte d'épargne Plus

Le compte d'épargne Plus de la Banque Cler vous permet d'atteindre plus rapidement votre objectif d'épargne: vous bénéficiez d'un taux préférentiel de 0,120% l'année qui suit son ouverture. Puis les années suivantes, vous recevez en plus de la rémunération de base une prime d'intérêt sur vos nouveaux versements nets¹ jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Vos besoins

Vous êtes un client privé et souhaitez bénéficier d'un taux d'intérêt plus intéressant.

Avantages

- Rémunération préférentielle attrayante de 0,120% pendant un an à partir de l'ouverture du compte
- Pas de frais de tenue de compte
- Relevé annuel gratuit

Taux d'intérêt

0,020% la 1^{ère} année (+ possibilité de prime d'intérêt de 0,1%)²

0,020% la 2^e année et les suivantes (+ possibilité de prime d'intérêt de 0,1%)²

Disponibilité

Vous pouvez retirer jusqu'à 50 000 CHF par année civile; au-delà, un préavis de 6 mois est requis. En cas de dépassement de la limite de retrait, une déduction de capital de 2% intervient sur le montant excédant la limite en question.

Conditions

- Ouverture de compte: gratuite (un seul compte d'épargne Plus par relation client)
- Tenue de compte: gratuite
- Relevé de compte annuel gratuit (au 31 décembre); 1 CHF par relevé supplémentaire
- Bouclage de compte annuel gratuit (au 31 décembre)
- Impôt anticipé: 35% du montant brut des intérêts si celui-ci est supérieur à 200 CHF
- Clôture de compte: 3 CHF
- Envoi gratuit du relevé annuel; avis individuels: selon le tarif de la Poste

Prestations complémentaires

- E-Banking
- Une carte bancaire Banque Cler gratuite par client; montant unique de 10 CHF par carte bancaire Banque Cler supplémentaire
- Bulletins de versement orange (gratuits)
- Bulletins de versement rouges (payants³)
- Ordres de paiement (payants³)

Cartes Visa Debit et Mastercard®/Visa Banque Cler, ordres permanents et recouvrement direct non proposés.

Plus d'informations

www.cler.ch/comptes

¹ Nouveaux versements nets = entrées d'argent moins les sorties d'argent durant une période ouvrant droit à une prime d'intérêt

² Possibilités de prime: prime d'intérêt de 0,1% pendant un an à partir de l'ouverture du compte. En cas de nouveaux versements nets², vous bénéficiez ensuite d'une prime d'intérêt jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Les fonds transférés depuis un autre compte d'épargne de la Banque Cler, ou retirés au cours du dernier mois de l'année et reversés sur le compte durant les 3 premiers mois de l'année suivante, ne permettent pas de bénéficier d'une prime d'intérêt. L'apport de nouveaux fonds n'ouvre droit à une prime d'intérêt qu'à concurrence de 250 000 CHF. Aucune prime d'intérêt n'est versée dans les cas suivants:

- retraits supérieurs à 20 000 CHF par période ouvrant droit à une prime d'intérêt
- dénonciation de montants avec une date de retrait inférieure ou égale à 180 jours après la fin de la période ouvrant droit à une prime d'intérêt

³ Voir factsheet relatif au trafic des paiements

Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.